

**D
E
C
E
M
B
R
E

2
0
2
2**

ACTE

RÉGLEMENTAIRE

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 02 décembre 2022

www.regionreunion.com

**Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation
de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin –
Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9**



REGION REUNION

www.regionreunion.com



Sommaire

1 - ARRÊTÉ DAJM N° 22008453.....
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR JEAN-BERNARD MARATCHIA,
DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES AGRICOLES

ARRETE DAJM N° 22008453

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A MONSIEUR JEAN-BERNARD MARATCHIA
Délégué aux Affaires Agricoles

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération du Conseil Régional en date du 02 juillet 2021 désignant Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil Régional ;

Considérant que Madame La Présidente sera absente lors de la signature de la Charte de Développement Agricole La Saline, le samedi 03 décembre 2022.

A R R E T E :

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA, Délégué des Affaires Agricoles pour et exclusivement :

- la signature de la Charte de Développement Agricole de La Saline

Article 2 : La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Sainte-Clotilde, le **02 DEC. 2022**

La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :

Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA
Conseiller Régional



Huguette BELLO